



Secrétariat général (SG)

Genève, le 30 juillet 2018

Réf.: **CL-18/36**  
Contact: M. Alexandre VALLET  
Courriel: [alexandre.vallet@itu.int](mailto:alexandre.vallet@itu.int)

Aux:  
– Etats Membres de l'UIT  
– Membres de Secteur de l'UIT

Objet: **Invitation à la première réunion du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 du Conseil (27 et 28 septembre 2018)**

Madame, Monsieur,

A sa session de 2018, le Conseil de l'UIT a décidé de créer un Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482. Le mandat de ce groupe est reproduit dans l'Annexe 1, à toutes fins utiles.

Le Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 est ouvert à la participation de tous les Etats Membres et Membres de Secteur de l'UIT. Il mènera ses travaux en anglais et devrait tenir des réunions traditionnelles à l'occasion des réunions du Groupe de travail 4A de l'UIT-R, dans la mesure du possible. Toutefois, il a été noté que, lors de la réunion qu'il a tenue à Genève du 3 au 14 juillet 2018, le Groupe de travail 4A de l'UIT-R a dû faire face à une charge de travail importante, liée à la nécessité de finaliser les projets de textes de la RPC pour plusieurs points de l'ordre du jour de la CMR-19.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première réunion de ce Groupe d'experts, qui se tiendra les **27 et 28 septembre 2018**.

#### **Documentation**

Les contributions aux travaux du Groupe d'experts doivent être soumises à l'adresse [contributions@itu.int](mailto:contributions@itu.int).

Conformément à la Décision 556 du Conseil, toutes les contributions devraient être soumises au plus tard 12 jours calendaires, soit le **15 septembre 2018**, avant l'ouverture d'une réunion d'un groupe de travail du Conseil dont les travaux se déroulent dans une seule langue, sans traduction.

Tous les documents, y compris les ordres du jour, seront publiés sur le site web du Groupe d'experts (<https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-d482.aspx>).

#### **Informations pratiques**

Vous trouverez dans l'Annexe 2 des précisions sur les modalités d'inscription et d'autres informations pratiques. Il est possible de participer à distance à cette réunion. Les demandes de participation à distance doivent être soumises lors de l'inscription au moins quatre semaines avant l'ouverture de la réunion. Il est rappelé aux participants que toutes les séances seront **diffusées sur le web** et pourront être suivies sur l'Internet.

Dans l'attente de vous rencontrer à Genève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

## ANNEXE 1

### **Mandat du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482**

Le Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 a pour mandat:

- 1 d'examiner de façon plus approfondie les Procédures B et C décrites dans le Document C18/36, tout en tenant compte des considérations figurant dans les Documents C18/36 (Addendum 1), C18/75, C18/83 et C18/90 ainsi que des contributions qui seront soumises à ses réunions;
- 2 de faire porter son examen relatif à la Procédure B principalement sur les cas de fiches de notification de réseaux à satellite non OSG complexes et d'élaborer un rapport contenant des recommandations sur la révision éventuelle de la Décision 482 en ce qui concerne les fiches de notification de réseaux à satellite non OSG complexes, pour soumission au Conseil de l'UIT à sa session de 2019 pour suite à donner;
- 3 une fois que les études relatives aux fiches de notification de réseaux à satellite non OSG complexes auront été achevées, et sous réserve que le BR fournisse au présent Groupe d'experts du Conseil des informations confirmant la nécessité de prendre des mesures, de déterminer si l'approche décrite dans la Procédure B devrait également être applicable aux cas de fiches de notification de réseaux à satellite OSG exceptionnellement complexes (c'est-à-dire les fiches de notification dont le traitement prend énormément de temps et nécessite des ressources supplémentaires considérables). Les résultats des études relatives à ces fiches de notification de réseaux à satellite OSG devraient être communiqués au Conseil de l'UIT à sa session de 2019 dans un rapport distinct, pour suite à donner le cas échéant;
- 4 Le Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 est ouvert à la participation de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT et mènera ses travaux en anglais. Il devrait tenir des réunions traditionnelles à l'occasion des réunions du Groupe de travail 4A de l'UIT-R, dans la mesure du possible.

## ANNEXE 2

**Informations pratiques concernant la réunion du Groupe d'experts  
du Conseil sur la décision 482****1 Inscription**

L'**inscription** se fait **exclusivement en ligne**, à l'adresse <https://www.itu.int/en/council/Pages/groups-registration.aspx>. Des informations détaillées sont publiées sur le site web.

***Retrait des badges***

Les participants pourront retirer leur badge au comptoir de retrait des badges sur présentation de leur identifiant d'inscription figurant dans leur courriel de confirmation, ainsi que d'une pièce d'identité ou d'un passeport officiel.

Les badges pourront être retirés au comptoir situé au siège de l'UIT à Genève (bâtiment Montbrillant) les jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

**2 Autres dispositions pratiques prévues sur demande*****Assistance pour les formalités de visa***

Une assistance administrative pour les **demandes de visa doit être sollicitée en ligne** lors de l'inscription. Les demandes de visa doivent être soumises au moins quatre semaines avant l'ouverture de la réunion.

***Participation à distance***

Il est possible de **participer à distance** à la réunion du Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482. Les demandes de participation à distance doivent être soumises lors de l'inscription au moins quatre semaines avant l'ouverture de la réunion.

Il est rappelé aux participants que toutes les séances seront **diffusées sur le web** et pourront être suivies sur l'Internet.

***Langues de travail***

Le Groupe d'experts du Conseil sur la Décision 482 mènera ses travaux en anglais.

***Accessibilité***

Les demandes concernant les besoins en matière d'accessibilité devraient être présentées lors de l'inscription au moins quatre semaines avant l'ouverture de la réunion. Le secrétariat de l'UIT fera de son mieux pour répondre aux besoins formulés, sous réserve des ressources disponibles.

### 3 Documentation

#### *Ordre du jour et documents*

Le projet d'ordre du jour et les documents qui seront examinés durant la réunion du Groupe d'experts sur la Décision 482 seront communiqués en temps utile sur le site web du groupe (<https://www.itu.int/en/council/Pages/eg-d482.aspx>). La réunion se déroulera sans document papier. Des équipements de réseau local hertzien seront mis à la disposition des participants dans les salles de réunion.

#### *Mise en oeuvre de la nouvelle politique en matière d'accès à l'information/aux documents*

En application de la décision prise par le Conseil à sa session de 2016, la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Les documents soumis au Groupe d'experts sur la Décision 482 seront mis à disposition conformément à la [politique de l'UIT en matière d'accès à l'information et aux documents](#).

### 4 Informations pratiques

Une liste d'hôtels ainsi que d'autres informations pratiques sur Genève sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/fr/delegates-corner/Pages/default.aspx>.

---